



Libres penseurs athées

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

LPA enjoint nos politiciens à éliminer les privilèges religieux et à ne plus qualifier de racistes les actes de violence à caractère strictement religieux

Montréal, le 8 avril 2016 – *Libres penseurs athées* (LPA), association qui prône la laïcité et la défense des droits des athées, dénonce la discrimination entre les individus ayant une religion et ceux qui n'en n'ont pas par le gouvernement Trudeau et l'emploi inapproprié du terme « racisme » de la part du premier ministre du Canada Justin Trudeau, de la ministre québécoise de l'Immigration Kathleen Weil ainsi que du maire de Québec Régis Labeaume pour qualifier [l'incident récent dans lequel M. Singh Khehra aurait été tabassé](#) dans la région de Québec dû, selon toute vraisemblance, à son appartenance à la religion Sikh. Les autorités policières ont cependant démenti le caractère religieux de l'événement qui n'aurait pas été un facteur aggravant.

Nous, de l'association *Libres penseurs athées*, dénonçons évidemment ces actes de violence gratuite. Nous appuyons le droit de tout individu, y compris la victime de cette attaque, de porter tout signe ou symbole de son affiliation religieuse dans la vie privée selon les principes mêmes de la laïcité. Mais nos politiciens doivent y répondre de façon appropriée.

Justin Trudeau a dénoncé le geste. « La violence et la discrimination ne sont pas quelque chose d'acceptable au Canada et peu importe où dans le monde », a-t-il indiqué en point de presse. Or, le premier ministre fait lui-même preuve de discrimination – positive en l'occurrence – en permettant aux ministres Harjit Sajjan et Navdeep Bains de porter le turban Sikh lorsqu'ils agissent en tant que représentant de l'État. *Libres penseurs athées* estime que cette discrimination est susceptible d'alimenter les tensions entre la population en général et les minorités religieuses.

LPA rappelle au premier ministre que la Cour suprême a statué que les représentants de l'État ne peuvent pas faire la promotion d'une religion quand ceux-ci sont en fonction. Dans le jugement rendu par la Cour suprême du Canada en 2015 opposant le *Mouvement laïque québécois* et Alain Simoneau contre la Ville de Saguenay et Jean Tremblay (*Mouvement laïque québécois c. Saguenay (Ville)*), on peut lire à l'article 84 :

Quand, dans l'exercice de leurs fonctions, les représentants de l'État professent, adoptent ou favorisent une croyance à l'exclusion des autres, les deux premiers critères de la discrimination mentionnés plus haut, soit l'existence d'une exclusion, distinction ou préférence fondée sur la religion, sont établis.

Nous prions donc le premier ministre de faire ses devoirs et de cesser toute discrimination de nature religieuse. Une pétition en ligne a été créée à cet effet : [Pétition du RPL contre le port de signes religieux par les ministres du cabinet canadien](#). Nous invitons la population à signer pour combattre cette injustice avec nous.

De plus, M. Trudeau, la ministre Weil et ainsi que le maire Labeaume ont employé le terme « racisme » de façon inappropriée pour qualifier ces événements. Rappelons qu'une religion n'est pas une race, car l'affiliation religieuse n'est pas un attribut essentiel de l'individu. Dans le cas présent, il aurait été préférable de parler de « violence à caractère religieux ».

– 30 –

POUR INFORMATIONS :

David Rand

Pierre Thibault

bulletin arobas atheologie.ca

secretariat arobas atheologie.ca

Site web : www.atheologie.ca